

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1789

25 septembre 2006

SOMMAIRE

Aleksandra Costume House, S.à r.l., Dudelange 85827	Pro Activity S.A., Diekirch	85857
Alpine-Energie Luxembourg, S.à r.l. & Cie Secs,	R + G Montage, S.à r.l., Schifflange-Foetz	85827
Foetz 85860	R.H. Bâtiments S.A., Beaufort	85832
AWI, S.à r.l., Ingeldorf	Replay Investments S.A., Luxembourg	85850
Bio House Real Estate S.A., Luxembourg 85829	Résidence J.F.K., S.à r.l., Bergem	85871
Carrelages Premm, S.à r.l., Grevenmacher 85826	Résidence J.F.K., S.à r.l., Bergem	85872
Chancewell Finance S.A., Luxembourg 85828	Roebuck Park, S.à r.l., Luxembourg	85829
CMC Capital Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 85857	Rohstoff A.G., Luxembourg	85843
CMC Capital Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 85859	Rohstoff A.G., Luxembourg	85843
Cofinor S.A., Diekirch	S.I.E Stratégie Informatique Européenne S.A.,	
Cotralux, S.à r.l., Ingeldorf 85844	Luxembourg	85837
Credit Suisse Money Plus Fund Management Com-	Saint Christophe S.A., Luxembourg	85828
pany S.A., Luxembourg 85830	Serenissima Infracom Investments S.A., Luxem-	
Deli Garden, S.à r.l., Luxembourg 85826	bourg	85829
Deloitte Services S.A 85865	SIFEC société anonyme, Harlange	85830
Deloitte-Corporate Services S.A., Luxembourg 85865	Silver Tech S.A., Dudelange	85836
Doba S.A., Diekirch	Socfin, S.à r.l., Ingeldorf	85850
Energipark Réiden S.A., Beckerich 85836	Société de Services Fiduciaires S.A	85865
Entreprise de Peinture Jean-Pierre Wersant &	Solid S.A., Diekirch	85849
Fils, S.à r.l., Rambrouch 85827	Spa Di Antonio Angelucci S.A.P.A. S.C.A., Luxem-	
FG Services S.A 85865	bourg	85829
Fidei Fiduciaire S.A 85865	Subtitling & Dubb International SDI S.A., Luxem-	
Fidinam Services et Participations S.A., Luxem-	bourg	85826
bourg 85828	Tableton S.A., Luxembourg	85826
Garage Müller Wiltz, S.à r.l., Weidingen-Wiltz 85837	Tecon S.A., Luxembourg	85864
Givieffe Holding S.A., Luxembourg 85827	Transports Rossi S.A., Weiswampach	85836
GTA 2 S.A	Trenor Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	
GVM Consulting S.A., Lintgen 85828	bourg	85861
Iddun, S.à r.l., Hostert (Niederanven) 85833	Trenor Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	
Immobilière du Port S.A., Luxembourg 85827	bourg	85864
Iron and Steel Investments S.A., Luxembourg 85828	Tylerwick Assets Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	
Jacksberry S.A., Luxembourg 85868	bourg	85844
JFC Optic, S.à r.l., Everlange 85832	Universal Nations S.A., Luxembourg	85864
Lovan S.A., Luxembourg 85826	Viatjant Holding S.A., Luxembourg	85842
Lux-Montage S.A., Diekirch 85850	Weiler Fernand Agence, S.à r.l., Lintgen	85829
Magerd S.A., Diekirch	Wickler Finance Holding S.A., Ingeldorf	85849
Magnoliabird Invest S.A., Luxembourg 85828	Witraco, S.à r.l., Ingeldorf	85844
Mountain View S.A., Luxembourg 85826	World Cosmetics S.A., Luxembourg	85868
Nordpneus S.A., Huldange-Forge 85832	World Cosmetics S.A., Luxembourg	85870
Pomost Investment, S.à r.l., Luxembourg 85837		



LOVAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 108.228.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

N. Gloesener.

(077351.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

TABLETON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 101.329.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

N. Gloesener.

(077357.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

MOUNTAIN VIEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 101.624.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

N. Gloesener.

(077372.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

SUBTITLING & DUBB INTERNATIONAL SDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.801.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

N. Gloesener.

(077379.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

CARRELAGES PREMM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 37.988.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 juillet 2006.

Signature.

(077403.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

DELI GARDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 99, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 99.182.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 juillet 2006.

Signature.

(077405.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.



ENTREPRISE DE PEINTURE JEAN-PIERRE WERSANT & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 25, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 96.963.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ENTREPRISE DE PEINTURE JEAN-PIERRE WERSANT & FILS, S.à r.l.

Signature

(077059.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

R + G MONTAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange-Foetz, Zone Industrielle Letzebuergerheck.

R. C. Luxembourg B 35.982.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09351, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour R + G MONTAGE, S.à r.l.

Signature

(077061.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

IMMOBILIERE DU PORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 51.596.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature.

(077076.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

GIVIEFFE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg 112.641.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(077083.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ALEKSANDRA COSTUME HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-3512 Dudelange, 200-202, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 86.385.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour compte de ALEKSANDRA COSTUME HOUSE, S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

(077235.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.



IRON AND STEEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 106.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08638, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076946.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

MAGNOLIABIRD INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 79.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08633, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076948.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

GVM CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7450 Lintgen, 78, rue Principale. R. C. Luxembourg B 101.617.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Signature.

(076951.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

CHANCEWELL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 106.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08630, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076953.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

FIDINAM SERVICES ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 43.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08626, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076955.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

SAINT CHRISTOPHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 80.843.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076962.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.



SERENISSIMA INFRACOM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 79.863.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(076966.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

WEILER FERNAND AGENCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7445 Lintgen, 45, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 99.788.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2005, ainsi que les résolutions de l'associé unique qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10672, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lintgen, le 26 juillet 2006.

F. Weiler

Gérant

(076969.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

BIO HOUSE REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 101.127.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(076977.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ROEBUCK PARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 94.398.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(076978.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

SPA DI ANTONIO ANGELUCCI S.A.P.A. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 68.409.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour SPA DI ANTONIO ANGELUCCI S.A.P.A. S.C.A.

Signature

(076995.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.



SIFEC société anonyme.

Siège social: L-9655 Harlange, 14, rue Mgr. Fallize. R. C. Luxembourg B 79.147.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2006, réf. DSO-BS00078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 juillet 2006.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(971123.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2006.

CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 49.227.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of March. Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

The sole shareholder of the company CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND MANAGEMENT COMPANY («the Company»):

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., R.C. B number 45.726, with registered office in Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, here represented by:

Mrs Jacqueline Siebenaller, Vice President, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEM-BOURG) S.A., with professional address in Luxembourg, 5, rue Jean Monnet,

by virtue of a proxy given, on 27 March 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person («the appearing person»), acting in its said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- 1) that the corporation CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND MANAGEMENT COMPANY («the Company»), with registered office in Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, incorporated under the name DYNAMIC ENHANCED FUND MANAGEMENT COMPANY, R.C. B number 49.227, pursuant to a deed of Maître Reginald Neuman, then notary residing in Luxembourg, on 15th November 1994, published in the Mémorial C Number 542 of 23th December, 1994, has been modified for the last time pursuant to a notarial deed by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 26th August 2003, published in Mémorial C Number 1008 of 30 September 2003;
- 2) that the corporate capital of the Company amounts to Swiss Francs two hundred and fifty thousand (CHF 250,000), divided into five hundred (500) shares with no par value;
- 3) that the appearing person CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, has become the sole shareholder of the Company («sole shareholder»);
- 4) that the sole shareholder approves the accounts and financial statements of the Company dated 31 December 2005 and the independent auditor's report thereon, which, after beeing signed ne varietur will remain attached to the present deed;
- 5) that the sole shareholder decides to carry forward to new account the results of the Company dated 31 December 2005;
- 6) that the sole shareholder intends to pronounce the anticipated dissolution of the Company, to put it into liquidation and to this end convenes a first shareholders' meeting with immediate effect;
- 7) that during this first shareholders' meeting, the appearing person appoints as liquidator of the Company, the company named CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A. («the liquidator»), with registered office in Luxembourg, 5, rue Jean Monnet;
- 8) that subsequently the appearing person convenes the second and the third shareholders' meeting as provided for in article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and declares his willingness to hold them consecutively;
 - 9) that during the second shareholders' meeting, the appearing person declares:
- to have full knowledge of the articles of incorporation, of the financial situation of the Company and of the liquidation report issued by the liquidator;
 - to take over all assets as well as all known and unknown liabilities of the Company;
 - that the report issued by the liquidator, after beeing signed ne varietur, will remain attached to the present deed;
- to appoint as commissary auditor of the liquidation KPMG AUDIT, Luxembourg, 31, allée Scheffer, to undertake the task of examining the report issued by the liquidator;
 - 10) that subsequently the appearing person declares during the third shareholders' meeting:
 - to have taken knowledge of the report of the commissary auditor;
 - to accept the conclusions of the commissary auditor's report;



- to give full and whole discharge to all members of the Board of Directors and to the liquidator of their respective mandate:
 - that the commissary auditor's report will, after beeing signed ne varietur, remain attached to the present deed;
- that subject to the condition of taking over all potentially existing liabilities of the Company, the appearing person declares to pronounce the liquidation of the company CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND MANAGEMENT COMPANY and that the Company has definitively ceased existing;
- that the books and documents of the Company shall be deposited during five years in Luxembourg, 5, rue Jean Monner.
 - the shares of the Company shall be cancelled.

Based on the foregoing, the undersigned notary states that the company CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND MANAGEMENT COMPANY has been dissolved.

Further on, the undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Fassung alles Vorhergehenden:

Im Jahre zweitausendsechs, den achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar, Paul Bettingen, mit Amtswohnsitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Der alleinige Aktionär der Gesellschaft CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND MANAGEMENT COMPANY (hiernach «die Gesellschaft»):

CREDIT SUISSE ASSÉT MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., R.C. B Nummer 45.726, mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, 5, rue Jean Monnet, hier vertreten durch:

Frau Jacqueline Siebenaller, Vice President der CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEM-BOURG) S.A., mit professioneller Adresse in Luxemburg, 5, rue Jean Monnet (hiernach der «Komparent»), gemäss Vollmacht vom 27. März 2006.

Der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärt:

- 1) Dass die Gesellschaft mit Sitz in Luxemburg, 5, rue Jean Monnet, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter Sektion B, Nummer 49.227, gegründet wurde gemäss Urkunde unter der Firmenbezeichnung DYNAMIC ENHANCED FUND MANAGEMENT COMPANY, aufgenommen durch den Notar Reginald Neuman, mit damaligen Amtswohnsitze in Luxemburg, am 26. August 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 542, vom 23. Dezember 1994, zuletzt umgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtswohnsitze in Luxemburg, am 26. August 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 1008 vom 30. September 2003.
- 2) Dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft einen jetzigen Stand von zweihundertfünfzigtausend (250.000,-) Schweizer Franken hat, eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien ohne Nennwert.
 - 3) Dass der Komparent, vorbenannt, alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsaktien der Gesellschaft geworden ist.
- 4) Dass der Komparent, vorbenannt, die Konten der Gesellschaft per 31. Dezember 2005 sowie den diesbezüglichen Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers genehmigt, der dieser Urkunde nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung beigebogen bleibt.
- 5) Dass der Komparent vorbenannt, den Gewinn der Gesellschaft zum 31. Dezember 2005 auf neue Rechnung vorträgt.
- 6) Dass der Komparent, als alleiniger Aktionär ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen und diesbezüglich mit sofortiger Wirkung eine erste Generalversammlung einberuft.
- 7) Dass in dieser ersten Generalversammlung der Komparent CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet, als Liquidator der Gesellschaft ernennt.
- 8) Dass der Komparent anschliessend die zweite und dritte ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberuft, gemäss Artikel 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und seine Absicht darlegt, beide sofort hintereinander abhalten zu wollen.
 - 9) Dass in der zweiten Generalversammlung der Komparent erklärt:
 - genaue Kenntnis der Satzung, der Finanzlage der Gesellschaft sowie des Liquidationsberichts zu besitzen;
 - alle Aktiva sowie alle bekannten und unbekannten Passiva der Gesellschaft zu übernehmen;
 - dass der Liquidationsbericht, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt;
- den Wirtschaftsprüfer KPMG AUDIT, mit Sitz in Luxemburg, 31, allée Scheffer zum Prüfungskommissar der Liquidation zu ernennen, und diesem den Auftrag zu erteilen den Liquidationsbericht zu prüfen.
 - 10) Dass in der darauf folgenden dritten Generalversammlung der Komparent erklärt:
 - vom Bericht des Prüfungskommissars Kenntnisnahme genommen zu haben;
 - den Schlussfolgerungen des Berichtes des Prüfungskommissars zuzustimmen;
- den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Liquidator der Gesellschaft Entlastung für die Ausübung ihres Mandates
- dass der Bericht des Prüfungskommissars, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt;



- dass unter Vorbehalt der Übernahme aller etwaigen Verpflichtungen der Gesellschaft durch den Komparenten, er die Auflösung der CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND MANAGEMENT COMPANY beschliesst;
 - dass die Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet ist;
- dass die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren von der CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBURG) S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2180 Luxemburg, aufbewahrt werden;
 - dass die Aktien der Gesellschaft annulliert werden sollen.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND MANAGEMENT COMPANY, vorgenannt, festgestellt.

Der unterzeichnende Notar, welcher des Englischen kundig und mächtig ist, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Ersuchen der oben genannten Personen in englischer Sprache mit deutscher Übersetzung abgefasst wurde. Falls zwischen der englischen und der deutschen Version Abweichungen auftreten, gilt die englische Version.

Dem Komparenten wird eine Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde ausgehändigt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Siebenaller, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, vol. 28CS, fol. 17, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 20. April 2006.

P. Bettingen.

(078989.3/202/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

JFC OPTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 16, rue de la Halte.

R. C. Luxembourg B 101.327.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 26 juillet 2006, réf. DSO-BS00252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 juillet 2006.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(977875.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

NORDPNEUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange-Forge, 3, Op der Schmëtt.

R. C. Luxembourg B 92.106.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 26 juillet 2006, réf. DSO-BS00253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 juillet 2006.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(977883.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

R.H. BATIMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6313 Beaufort, 2, rue du Château.

R. C. Luxembourg B 100.811.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beaufort, le 31 juillet 2006.

(977767.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

Signature.



IDDUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-6990 Hostert (Niederanven), 12, rue Principale. R. C. Luxembourg B 118.266.

_

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of July.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company IDDUN INTERNATIONAL S.A., having its registered office at L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider, not yet registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg,

here duly represented by two of its directors:

- Mr Martin Lemvig Lorentzen, Businessman, residing at L-6990 Hostert (Niederanven), 12, rue Principale, and
- Mr Villy Rasmussen, Businessman, residing at L-6990 Hostert (Niederanven), 12, rue Principale.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a one member private limited liability company:

- Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.
- Art. 2. The Company's object is the development, the promotion and the commercialisation of software and hardware.

In general, it may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have as name IDDUN, S.à r.l.
- Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

All the five hundred (500) corporate units have been subscribed by the company IDDUN INTERNATIONAL S.A., having its registered office at L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider, not yet registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg.

All the corporate units have been fully paid in by cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, what the sole member recognizes.

- **Art. 7.** The corporate capital may be changed at any time by a resolution of the single member or by a resolution of the members' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.
- **Art. 8.** Each unit entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- Art. 10. In case of a single member, the Company's corporate units held by the single member are freely transferable. In the case of plurality of members, the corporate units held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bank-ruptcy of the single member or of one of the members.
- **Art. 12.** The Company shall be managed by one or more managers. The manager(s) need(s) not to be member(s). The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.
- **Art. 13.** The manager or the board of managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single member assumes all powers conferred to the general members' meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of corporate units, which he owns. Each member has voting rights in proportion to the number of his corporate units. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.



However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the members owning at least three-quarter of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- **Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's corporate capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first day of December 2006.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand and five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) Is named sole manager of the Company for an unlimited period: Mr Villy Rasmussen, Businessman, born in Rødby (Denmark) on May 16, 1951, residing at L-6990 Hostert (Niederanven), 12, rue Principale.
 - 2) The Company is bound in all circumstances by the sole signature of its sole manager.
 - 3) The address of the registered office of the Company is fixed at L-6990 Hostert (Niederanven), 12, rue Principale. The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing

party, duly represented, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the above appearing appearing party, and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they signed, together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société IDDUN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Martin Lemvig Lorentzen, Homme d'affaires, demeurant à L-6990 Hostert (Niederanven), 12, rue Principale, et
 - Monsieur Villy Rasmussen, Homme d'affaires, demeurant à L-6990 Hostert (Niederanven), 12, rue Principale.

Laquelle comparante, dûment représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** L'objet de la Société est le développement, la promotion et la commercialisation de logiciels et de matériel informatique.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, ainsi que mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer l'objet sus-mentionné.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.



- Art. 4. La Société aura comme dénomination IDDUN, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social pourra être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société pourra avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société IDDUN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) est à la libre disposition de la Société, ce que l'associé unique reconnaît.

- Art. 7. Le capital social pourra être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne seront transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.
- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé pourra prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets pourra être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
 - Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2006.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).



Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, dûment représentée, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Villy Rasmussen, Homme d'affaires, né à Rødby (Danemark) le 16 mai 1951, demeurant à L-6990 Hostert (Niederanven), 12, rue Principale.
 - 2) La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique.
 - 3) L'adresse du siège social est fixée à L-6990 Hostert (Niederanven), 12, rue Principale.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, dûment représentée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux représentants de la comparante, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Lemvig Lorentzen, V. Rasmussen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, vol. 154S, fol. 75, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 août 2006.

T. Metzler.

(084198.3/222/198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

ENERGIPARK REIDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.

R. C. Luxembourg B 91.708.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 27 juillet 2006, réf. DSO-BS00278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 juillet 2006.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(977868.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

SILVER TECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3591 Dudelange, 94, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg B 68.742.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 26 juillet 2006, réf. DSO-BS00254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 juillet 2006.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(977893.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

TRANSPORTS ROSSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 120A, route de Stavelot. R. C. Luxembourg B 91.508.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 31 juillet 2006, réf. DSO-BS00314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(978379.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.



S.I.E. - STRATEGIE INFORMATIQUE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 209, rue de Cessange. R. C. Luxembourg B 63.173.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 21 juillet 2006, réf. DSO-BS00208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 juillet 2006.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(977896.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

GARAGE MÜLLER WILTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9572 Weidingen-Wiltz, 16, rue des Vieilles Tanneries. R. C. Luxembourg B 102.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07346, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 23 mai 2006.

Pour GARAGE MÜLLER WILTZ, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(978325.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

POMOST INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R. C. Luxembourg B 118.023.

STATUTES

In the year two thousand six, on the thirteenth of July. Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

Mr Jerzy Kowalski, manager, born at Warsaw, on July 11, 1970, with professional address in Marynarska 11, Warsaw 02-674, Poland,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974, itself represented by Mr Fabrice Geimer, lawyer, with professional address in Luxembourg and Mr Ronald Chamielec, accountant, with professional address in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

- 2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.
- 2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.



- 2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.
 - 2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.
 - **Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.
 - Art. 4. The Company will have the name POMOST INVESTMENT, S.à r.l.
 - Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraor-dinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.
 - Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.



- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by Mr Jerzy Kowalski, prenamed, which is the sole partner of the company. The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Jerzy Kowalski, gérant, né à Varsovie, le 11 juillet 1970, avec adresse professionnelle à Marynarska 11, Varsovie 02-674, Pologne,

ici représenté par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974, elle-même représentée par Monsieur Fabrice Geimer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A,

en vertu d'une procuration sous seing privé.



Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

- 2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.
- 2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.
- 2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.
- 2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière
 - 2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.
 - Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 4. La Société aura la dénomination POMOST INVESTMENT, S.à r.l.
 - Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
 - Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.



La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Jerzy Kowalski, prénommé, qui est l'associé unique de la société. Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.



Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, R. Chamielec, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 juillet 2006, vol. 437, fol. 65, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(078807.3/242/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

VIATJANT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 96.081.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Béatriz Garcia, Avocat, demeurant à Luxembourg,

«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de LAUTREC INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, «le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme VIATJANT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 96.081, a été constituée suivant acte reçu le 17 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1122 du 28 octobre 2003.
- II.- Que le capital social de la société anonyme VIATJANT HOLDING S.A. prédésignée, s'élève actuellement à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) divisé en 320 actions de EUR 100,- chacune.
- III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société VIATJANT HOLDING S.A.
- IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
 - VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Garcia, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, vol. 153S, fol. 86, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

J. Elvinger.

(078928.3/211/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.



ROHSTOFF A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 18.165.

L'an deux mille six, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROHSTOFF A.G., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 18.165, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mars 1981, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 86 du 29 avril 1981 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 22 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 533 du 5 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Noëlle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Claire Alamichel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quarante-deux mille (42.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'article 9 des statuts relatif à la date de tenue de l'Assemblée Générale Statutaire pour lui donner la teneur suivante: «L'assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à dix heures à Luxembourg, au siège social, ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations. Si telle date est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable suivant.»
 - 2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts relatif à la date de tenue de l'Assemblée Générale Statutaire pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 9. L'assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à dix heures à Luxembourg, au siège social, ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations. Si telle date est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Mestdagh, N. Piccione, C. Alamichel, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 mars 2006, vol. 436, fol. 1, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 avril 2006. H. Hellinckx.

(079026.2/242/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

ROHSTOFF A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 18.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mai 2006. H. Hellinckx.

(079027.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.



COTRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle. R. C. Luxembourg B 93.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10308, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 juillet 2006.

Pour CONTRALUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(978328.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

WITRACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 94.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10307, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 juillet 2006.

Pour WITRACO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(978330.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

TYLERWICK ASSETS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 118.032.

STATUTES

In the year two thousand six, on the thirteenth of July. Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

Mr Jan Motz, manager, born at Warsaw, on January 15, 1962, with professional address in Marynarska 11, Warsaw 02-674, Poland,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974, itself represented by Mr Fabrice Geimer, lawyer, with professional address in Luxembourg and Mr Ronald Chamielec, accountant, with professional address in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2

- 2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.
- 2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.



- 2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.
 - 2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.
 - Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
 - Art. 4. The Company will have the name TYLERWICK ASSETS LUXEMBOURG, S.à r.l.
 - Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.
 - Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.



A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by Mr Jan Motz, prenamed, which is the sole partner of the company. The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Jan Motz, gérant, né à Varsovie, le 15 janvier 1962, avec adresse professionnelle à Marynarska 11, Varsovie 02-674, Pologne,

ici représenté par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974, elle-même représentée par Monsieur Fabrice Geimer, juriste, demeu-



rant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

- 2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.
- 2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.
- 2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.
- 2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.
 - 2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.
 - Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 4. La Société aura la dénomination TYLERWICK ASSETS LUXEMBOURG, S.à r.l.
 - Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.



Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Jan Motz, prénommé, qui est l'associé unique de la société.



Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LÚXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, R. Chamielec, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 juillet 2006, vol. 437, fol. 65, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

H. Hellinckx.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2006.

(078859.3/242/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

SOLID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8179 Diekirch, 67A, rue Muller Frommes.

R. C. Luxembourg B 93.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10299, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 juillet 2006.

Pour SOLID S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(978334.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

AWI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 92.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10278, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 juillet 2006.

Pour AWI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(978337.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

WICKLER FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 99.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10230, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 juillet 2006.

Pour WICKLER FINANCE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(978340.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.



SOCFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle. R. C. Luxembourg B 102.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10217, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 juillet 2006.

Pour SOCFIN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(978343.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

LUX-MONTAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade. R. C. Luxembourg B 97.890.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 31 juillet 2006, réf. DSO-BS00313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(978381.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

REPLAY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 118.031.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty eighth day of the month of June. Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) BC EUROPEAN CAPITAL VIII-1, and
- 2) BC EUROPEAN CAPITAL VIII-2,

both being «Limited Partnerships» with their registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL,

represented by CIE MANAGEMENT II LTD, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, being the General Partner of each of the limited partnerships listed above and representing and being entitled to act on behalf of each of such partnerships,

itself represented by Pierre Stemper, manager, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28th June 2006.

The proxy given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a company which they form between themselves:

- Art. 1. Form, name. There is hereby established among the owners of the shares a Company in the form of a société anonyme, under the name of REPLAY INVESTMENTS S.A.
- **Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.
- **Art. 3. Object.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licenses, to manage and develop any of them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Law of 31st July 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.



Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand (31,000) Euro divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

- **Art. 6. Increase of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.
- **Art. 7. Meetings of shareholders General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Wednesday of the month of June in each year at 14:00 a.m. and for the first time in 2007.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.



Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directs may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

- **Art. 13. Binding signatures.** The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.
- Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

- **Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2006.
- Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.



Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscriptions

The shares have been subscribed follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
BC EUROPEAN CAPITAL VIII-1	12,400	EUR 15,500.00
BC EUROPEAN CAPITAL VIII-2		EUR 15,500.00
Total	24,800	EUR 31,000.00

The shares have been fully paid up, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand six hundred Euro.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a one year period ending at the next annual general meeting:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Pierre Stemper	2, rue d'Ospern, L-8558 Reichlange	Accountant	6th December, 1970	Poissy (France)
Michael Andrew	33 Dukes Wood Avenue,		16th January, 1962	Cheltenham (England)
Twinning	Gerrards Cross, Buckinghamshire SL9 7LA	Accountant		
Naim Gjonaj	21B, rue Général Patton, L-2317 Howald	Chartered Accountant	8th October, 1973	Liège (Belgium)

Second resolution

Has been appointed statutory auditor:

ERNST & YOUNG, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Third resolution

The registered office is fixed at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) BC EUROPEAN CAPITAL VIII-1, et
- 2) BC EUROPEAN CAPITAL VIII-2,

toutes les deux étant des «Limited Partnerships», avec leur siège à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St.Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL,

représentées par CIE MANAGEMENT II LTD, avec siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St.Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 3QL, en tant que «General Partner» de chaque «Limited Partnership» énuméré ci-avant et représentant et ayant le droit d'agir au nom de chacun de ces «partnerships»,

elle-même représentée par Pierre Stemper administrateur de sociétés, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 28 juin 2006.



La procuration prémentionnée, signée par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

- Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il existe, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de REPLAY INVESTMENTS S.A.
- Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.
- Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que se soit, dans toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, commerciale, industrielle, financière ou autre; acquérir tout titre et droit par le biais de participation, d'apport, de souscription, d'achat ferme ou avec option ou à la suite de négociation ou encore par tout autre moyen et d'acquérir des brevets et licences, de les administrer et de les développer; octroyer aux entreprises dans lesquelles la Société a un quelconque intérêt ou qui font partie du Groupe de sociétés auquel appartient la Société, toute assistance, prêt, avance ou garantie. Finalement réaliser toute opération qui a un lien direct ou indirect avec l'objet de la Société sans toutefois prendre avantage de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières qui ont un lien direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus et qui sont de nature à faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - actions et certificats. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille (EUR 31.000) euros représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes d'euro (EUR 1,25) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

- Art. 6. Augmentation du capital. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.
- Art. 7. Assemblées des actionnaires généralités. Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en délégant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de juin à 14:00 heures du matin et pour la première fois en 2007.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.



Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Tout un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 11. Procès verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

- Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.
- Art. 14. Commissaire. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.



- Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2006.
- Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration et moyennant approbation du commissaire.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

- Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.
- Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.
- Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement
BC EUROPEAN CAPITAL VIII-1	12.400	EUR 15.500,00
BC EUROPEAN CAPITAL VIII-2		EUR 15.500,00
Total		EUR 31.000.00

Ces actions ont toutes été entièrement libérées par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille six cents euros.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entièreté du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour

une période d'un an expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Pierre Stemper	2, rue d'Ospern, L-8558 Reichlange	Comptable	6 décembre 1970	Poissy (France)
Michael Andrew	33 Dukes Wood Avenue,	Expert-comptable	16 janvier 1962	Cheltenham
Twinning	Gerrards Cross, Buckinghamshire SL9 7LA			(Angleterre)
Naim Gjonaj	21B, rue Général Patton,	Expert-comptable	8 octobre 1973	Liège (Belgique)

Deuxième résolution

A été nommé commissaire:

ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.



Troisième résolution

Le siège social est fixé au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: P. Stemper, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 154S, fol. 32, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

J. Elvinger.

(078858.3/211/419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2006.

PRO ACTIVITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade. R. C. Luxembourg B 104.638.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 31 juillet 2006, réf. DSO-BS00312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(978384.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

CMC CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,700.-.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 114.738.

In the year two thousand and six, on the nineteenth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1. Mr Derry Crowley, accountant, born in Cork, Ireland, on July 26, 1967, with professional address at 36 Strand Road, Clonakilty; Co. Cork, Ireland,
- 2. Mr Donal McCarthy, accountant, born in Cork, Ireland, on October 17, 1967, with professional address at 36 Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Ireland,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of three proxies established in May 23rd, 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing persons are the sole shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of CMC CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l. (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 14, 2006, not yet published in the Mémorial C.
- II. The Company's share capital is set at twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700.-), represented by one hundred twenty-five (125) Ordinary Shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each and two (2) A Ordinary Shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.
- III. The shareholders resolved to amend the nominal value of the shares from one hundred Euro (EUR 100.-) to fifty Euro (EUR 50.-) each.
- IV. Further to the above resolution, the shareholders acknowledge that the share capital of the Company is now represented by two hundred fifty (250) Ordinary Shares of fifty Euro (EUR 50.-) each and four (4) A Ordinary Shares of fifty Euro (EUR 50.-) each.



- V. The shareholders further resolved to increase the corporate capital by one hundred ninety-two thousand and fifty Euro (EUR 192,050.-) to raise it from its present amount of twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700.-) to two hundred four thousand seven hundred fifty Euro (EUR 204,750.-) by creation and issue of three thousand eight hundred forty-one (3,841) new Ordinary shares of fifty Euro (EUR 50.-) each.
- VI. The shareholders agree to the subscription of all the three thousand eight hundred forty-one (3,841) new Ordinary shares by CMC NOMINEES LIMITED, a property syndicate organized under the laws of Ireland, having its registered office at 36 Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Ireland.

Subscription - Payment

Thereupon CMC NOMINEES LIMITED, prenamed, declared to subscribe to all three thousand eight hundred forty-one (3,841) new Ordinary shares and have them fully paid up in nominal value by a contribution in cash in the amount of one hundred ninety-two thousand and fifty Euro (EUR 192,050.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

- VII. Pursuant to the above resolutions, article 6.1. of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:
- «6.1. The capital of the Company is two hundred four thousand seven hundred fifty Euro (EUR 204,750.-), divided into four thousand ninety-one (4,091) Ordinary Shares of fifty Euro (EUR 50.-) each and 4 (four) A Ordinary Shares of fifty Euro (EUR 50.-) each, all of which are fully paid up.»
- VIII. The shareholders decide to add a new sub-paragraph 10.1.4. in article 10 of the articles of association that shall henceforth read as follows:
- «10.1.4. The Board of Managers shall be headed by a Chairman. If the Chairman is not present at any Board Meeting, the Managers present may appoint any one of their number (being a resident of Luxembourg) to act as Chairman for the purpose of the meeting.»
- IX. The shareholders decide to add a new last paragraph in article 11 of the articles of association that shall henceforth read as follows:
- «Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers, obligatorily one Category A Manager and one Category B Manager, as the case may be.»
- X. The shareholders decide to appoint Mr Donal McCarthy and Mr Derry Crowley as Category A Managers and Mr Georges Deitz, Mr Pascal Noël and Mrs Sonja Linz as Category B Managers.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges, in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital, are estimated at three thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. M. Derry Crowley, comptable, né à Cork, Irlande, le 26 juillet 1967, ayant son adresse professionnelle au 36 Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Irlande,
- 2. M. Donal McCarthy, comptable, né à Cork, Irlande, le 17 octobre 1967, ayant son adresse professionnelle au 36 Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Irlande,
- ici représentés par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu de trois procurations données le 23 mai 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de CMC CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l. (ci-après «la Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 février 2006, non encore publié au Mémorial C.
- II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-), représenté par cent vingt-cinq (125) Parts Ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de deux (2) Parts Ordinaires A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
- III. Les associés décident de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société, afin de la porter de cent euros (EUR 100,-) par part sociale à cinquante euros (EUR 50,-) par part sociale.



IV. Suite à la résolution qui précède, les associés reconnaissent que le capital social de la Société est à présent constitué de deux cent cinquante (250) Parts Ordinaires d'une valeur de cinquante euros (EUR 50,-) chacune et de quatre (4) Parts Ordinaires A d'une valeur de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

V. Les associés décident en outre d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-douze mille cinquante euros (EUR 192.050,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-) à deux cent quatre mille sept cent cinquante euros (EUR 204.750,-) par la création et l'émission de trois mille huit cent quarante et une (3.841) nouvelles Parts Ordinaires d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

VI. Les associés décident d'accepter la souscription des trois mille huit cent quarante et une (3.841) nouvelles Parts Ordinaires par la société CMC NOMINEES LIMITED, un syndicat de propriétaires soumis au droit Irlandais, ayant son siège social au 36 Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Irlande.

Souscription - Libération

Sur ce, CMC NOMINEES LIMITED, prénommée, déclare souscrire aux trois mille huit cent quarante et une (3.841) nouvelles Parts Ordinaires et les libérer intégralement en valeur nominale par un apport en numéraire de cent quatre-vingt-douze mille cinquante euros (EUR 192.050,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

VII. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante: «6.1. Le capital de la Société est de deux cent quatre mille sept cent cinquante euros (EUR 204.750,-), représenté par quatre mille quatre-vingt-onze (4.091) Parts Ordinaires d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune et quatre (4) Parts Ordinaires A d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, toutes les parts étant entièrement libérées.»

VIII. Les associés décident d'ajouter un nouveau sous-paragraphe 10.1.4 dans l'article 10 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

«10.1.4. Le Conseil de Gérance est dirigé par un Président. Si le Président n'est pas présent lors d'une réunion du Conseil de Gérance, les gérants présents peuvent nommer un des gérants résident luxembourgeois comme président de la réunion».

IX. Les associés décident d'ajouter un nouveau dernier paragraphe à l'article 11 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

«Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, le cas échéant.»

X. Les associés décident de nommer M. Donal McCarthy et M. Derry Crowley en tant que gérants de catégorie A et M. Georges Deitz, M. Pascal Noël et Mme Sonja Linz en tant que gérants de catégorie B.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, vol. 28CS, fol. 89, case 8. – Reçu 1.920,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

J. Elvinger.

(076396.3/211/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

CMC CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.700,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 114.738.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43127 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

J. Elvinger.

(076397.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.



ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l. & CIE SECS, Société en commandite simple, (anc. ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG).

Siège social: L-3895 Foetz, 4, rue des Artisans. R. C. Luxembourg B 15.850.

Exposé préliminaire

A) La société en commandite simple ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l. & CIE SECS, avec siège social à L-3895 Foetz, 4, rue des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 15.850, a été originairement constituée sous la dénomination sociale de ENERGIE, S.à r.l. & CO KG, suivant acte sous seing privé en date du 29 mars 1978, publié au Mémorial C numéro 118 du 6 juin 1978.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et notamment suivant des actes reçus par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, contenant des changements de la dénomination sociale, à savoir:

- en date du 27 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 743 du 10 septembre 2001, contenant le changement de la dénomination en KOM@ENERGIE, S.à r.l. & CIE SECS;
- en date du 7 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1076 du 28 novembre 2001, contenant le changement de la dénomination en ALPINE@ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.I. & CIE SECS;
- en date du 10 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 208 du 19 février 2004, contenant le changement de la dénomination en ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l. & CIE SECS;
- B) L'associée commanditée et l'associée commanditaire de la société actuellement encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous forme de société en commandite simple dénommée ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l. & CIE SECS ont également connu au fil du temps des changements de dénominations sociales.
- (1) L'actuelle associée commanditée, à savoir la société à responsabilité limitée ancienne ALPINE-ENERGIE Luxembourg a connu le historique suivant:

La société a été constituée sous la dénomination sociale de ENERGIE, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 mars 1978, publié au Mémorial C numéro 101 du 17 mai 1978,

les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et notamment suivant des actes reçus par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, contenant des changements de la dénomination sociale, à savoir:

- en date du 27 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 743 du 10 septembre 2001, contenant le changement de la dénomination en KOM@ENERGIE, S.à r.l.;
- en date du 7 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1076 du 28 novembre 2001, contenant le changement de la dénomination en ALPINE@ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l.;
- en date du 10 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 197 du 17 février 2004, contenant le changement de la dénomination en ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l.;
- en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 768 du 14 avril 2006, contenant le changement de la dénomination en ancienne ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG.
- (2) L'actuelle associée commanditaire, à savoir la société anonyme de droit allemand ALPINE-ENERGIE HOLDING AG, avec siège social à D-88400 Biberach/Riss, Wolfentalstrasse 29 (Allemagne), inscrite au Registre de Commerce de Biberach an der Riss sous le numéro HRP 1576, a connu l'historique suivant:

La société a été constituée sous forme d'une société en commandite («Kommanditgesellschaft») dénommée ENERGIE - GESELLSCHAFT FÜR ELEKTRISCHE UND INDUSTRIELLE UNTERNEHMUNGEN HEINZ BLÄTTCHEN, G.m.b.H. UND CO K.G.,

- la forme juridique a été transformée en une société anonyme dénommée ALPINE@ENERGIE HOLDING AG; et
- la dénomination sociale a été modifiée une seconde fois en ALPINE-ENERGIE HOLDING AG.

Déclaration

Il est déclaré par les présentes, que compte tenu de ce qui précède, les dénominations actuelles de l'associée commanditée et de l'associée commanditaire de la société en commandite simple ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l. & CIE SECS sont les sivantes:

associée commanditée: ancienne ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG; associée commanditaire: ALPINE-ENERGIE HOLDING AG.

Réquisition

Les prédites modifications relatives au changement des dénominations sociales de l'associée commanditée et de l'associée commanditaire de la société ALPINE-ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l. & CIE SECS sont requises partout où cela s'avère nécessaire.

Junglinster, le 20 juin 2006.

Pour la société

Pour Maître Jean Seckler, notaire

Par délégation

Ch. Dostert

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08445. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(077038.5/231/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.



DOBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 94.316.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 31 juillet 2006, réf. DSO-BS00310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(978389.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

COFINOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 97.760.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 31 juillet 2006, réf. DSO-BS00307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(978399.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

MAGERD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 94.317.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 31 juillet 2006, réf. DSO-BS00311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 juillet 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(978386.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 juillet 2006.

TRENOR HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 119,861,300.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 109.749.

_

In the year two thousand and six, on the twentieth of June.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of TRENOR HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of Euro 119,861,300.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.749 and incorporated pursuant to a deed of Luxembourg Notary Joseph Elvinger, prenamed, dated 14 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») under number 1367, dated 12 December 2005 (the «Company»).

The articles of association of the Company (the «Articles») have been amended for the last times:

- by notarial deed of the notary Maître Joseph Elvinger on 15 May 2006 and is in process to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Asociations;
- by notarial deed of the notary Maître Joseph Elvinger on 19 June 2006 and is in process to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Asociations.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny, Belgium, who appoints as secretary Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).



The meeting elects as scrutineer Hubert Janssen, prenamed.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

- I. The shareholder present or represented and the number and class of shares held by him are shown on an attendance list which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list as well as the proxy ne varietur will be registered with this deed.
- II. It appears from the attendance list that the 250 Ordinary Shares and 2,396,976 Preferred Shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. The sole shareholder declares having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforecited agenda of the meeting.
 - III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Approval of the redemption of all Class C Preferred Shares at a Cancellation Amount per Share as determined by the Board pursuant to the articles of the Company so as to proceed to the liquidation of an entire class of shares of the Company, cancellation of 798,992 Class C Preferred Shares and consequential reduction of the issued share capital of the Company.
- 2. Consequential amendment of articles eight of the articles of association of the Company so as to delete all references to Class C Preferred Shares and to provide for the new issued share capital amount of the Company.
 - 3. Approval of the reduction of the legal reserve and allocation to a distributable reserve.

After approval of the foregoing, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The sole shareholder approved the repurchase of all Class C Preferred shares at the Cancellation Amount per Share determined by the Board of managers pursuant to the articles of the Company and the liquidation of the entire class of shares, namely Class C Preferred shares.

The sole shareholder thus resolved to cancel the 798,992 Class C Preferred shares and to consequentially reduce the issued share capital of the Company by an amount of thirty-nine million nine hundred forty-nine thousand six hundred Euro (EUR 39,949,600.-) so that the issued share capital is consequentially to the present reduction set at seventy-nine million nine hundred eleven thousand seven hundred Euro (EUR 79,911,700.-).

The sole shareholder approves the distribution by the Company of the Cancellation Value relating to Class C Preferred shares in cash and/or in kind in accordance with the articles of the Company to the Class C shareholder in one or more instalments as determined by the Board.

Second resolution

The sole shareholder decides to confer all powers to any member of the board of managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to cancel the redeemed shares and to organise the payment of the redemption price to the shareholders of the Company. In particular, the board of managers shall determine the portion of the redemption price in excess of the nominal value of the redeemed shares and the way to fund it.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Articles of association of the Company which now shall read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at seventy-nine million nine hundred eleven thousand seven hundred Euro (EUR 79,911,700.-), represented by two hundred fifty (250) ordinary shares (the «Ordinary Shares), seven hundred ninety-eight thousand nine hundred ninety-two (798,992) class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), seven hundred ninety-eight thousand nine hundred ninety-two (798,992) class D Preferred Shares (the «Class D Preferred Shares», and the Class A Preferred Shares, (the «Preferred Shares»)), being a total of one million five hundred ninety-eight thousand two hundred thirty-four (1,598,234) shares of a nominal value EUR 50.- (fifty Euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.»

Fourth resolution

The sole shareholder approved to reduce the legal reserve by an amount of three million nine hundred ninety-four thousand nine hundred sixty Euro (EUR 3,994,960.-) and to allocate it to a distributable reserve.

The sole shareholder approved the distribution of the distributable reserve for an amount of three million nine hundred ninety-four thousand nine hundred sixty Euro (EUR 3,994,960.-).

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand Euro. Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.



The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de TRENOR HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 119.861.300,- EUR, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.749 et constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 14 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1367 du 12 décembre 2005, page 2707 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ayant été modifiés pour les dernière fois:

- par acte notarial du notaire Joseph Elvinger le 15 mai 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;
- par acte notarial du notaire Joseph Elvinger le 19 juin 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique, désignant comme secrétaire Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Hubert Janssen, susnommé.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

- I. L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II. Il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) et deux millions trois cent nonante six mille neuf cent septante six (2.396.976) parts sociales préférentielles, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés. L'assemblée est dès lors constituée régulièrement et peut délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

Ordre du jour:

- 1) Approbation du rachat de toutes les parts sociales préférentielles de Classe C à une Valeur d'Annulation par Action déterminée par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société afin de procéder à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société, à l'annulation de 798.992 parts sociales préférentielles de Classe C et à la réduction du capital social de la Société.
- 2) Modification des articles huit des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales préférentielles de Classe C et à mentionner le nouveau montant du capital social de la Société.
 - 3) Approbation de la réduction de la réserve légale.

Après approbation de ce qui précède, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique approuve le rachat de toutes les parts sociales préférentielles de Classe C à une Valeur d'Annulation par Action déterminée par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société et la liquidation de l'entièreté de la classe de parts, nommément les parts sociales préférentielles de Classe C.

L'associé unique décide ainsi d'annuler les 798.992 parts sociales préférentielles de Classe C et, par conséquent, de réduire le capital social de la Société à concurrence de trente-neuf millions neuf cent quarante-neuf mille six cents euros (EUR 39.949.600,-) pour le ramener de son montant actuel à septante neuf millions neuf cent onze mille sept cents euros (EUR 79.911.700,-).

L'associé unique approuve la distribution par la Société de la Valeur d'annulation par actions liées aux parts sociales préférentielles de Classe C en numéraire et/ou en nature, en vertu des statuts de la Société, aux porteurs des parts sociales préférentielles de Classe C en une seule ou plusieurs libérations définies par le Conseil de Gérance.

Deuxième résolution

L'associé unique octroie tous pouvoirs à chacun des membres du conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour annuler les parts rachetées et organiser le paiement du prix de rachat aux associés de la Société. Plus particulièrement, le conseil d'administration devra déterminer la portion du prix de rachat excédant la valeur nominale des parts rachetées et la manière de la financer.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 8, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital de la Société est de septante neuf millions neuf cent onze mille sept cents euros (EUR 79.911.700,-), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les «Parts Sociales Ordinaires»), sept cent nonante huit mille neuf cent nonante deux (798.992) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), sept cent nonante huit mille neuf cent nonante deux (798.992) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D», et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de



Classe A («les Parts Sociales Préférentielles»)), étant un total d'un million cinq cent nonante huit mille deux cent trentequatre (1.598.234) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.»

Quatrième résolution

L'associé unique approuve la réduction de la réserve légale d'un montant de trois millions neuf cent nonante quatre mille neuf cent soixante euros (EUR 3.994.960,-) et approuve son affectation à un poste de réserve distribuable.

L'associé unique approuve la distribution de la réserve distribuable pour un montant de trois millions neuf cent nonante quatre mille neuf cent soixante euros (EUR 3.994.960,-).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, vol. 154S, fol. 12, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

J. Elvinger.

(076615.3/211/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

TRENOR HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 119.861.300,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.749.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43143 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

J. Elvinger.

(076617.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

UNIVERSAL NATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.975.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour UNIVERSAL NATIONS S.A.

Signature

(077652.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

TECON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.889.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour TECON S.A.

Signature

(077656.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.



DELOITTE-CORPORATE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 44.665.

scindée en

DELOITTE SERVICES S.A., Société Anonyme.
FIDEI FIDUCIAIRE S.A., Société Anonyme.
GTA 2 S.A., Société Anonyme.
FG SERVICES S.A., Société Anonyme.
SOCIETE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., Société Anonyme.

L'an deux mille six, le trente et un mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DELOITTE-CORPORATE SERVICES S.A., établie et ayant son siège social au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 44.665, constituée par acte en date du 5 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 478 du 14 octobre 1993, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte notarié du 31 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1093 du 25 octobre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franz Prost, expert-comptable à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît Sirot, secrétaire général DELOITTE à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire soussigné. La liste de présence et les procurations, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Approbation du projet de scission, publié au Mémorial C numéro 852 du 28 avril 2006.
- 2) Renonciation au rapport prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 3) Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.
- 4) Décharge à accorder aux administrateurs et commissaires de la société scindée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
 - 5) Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société scindée pendant le délai légal.
 - 6) Approbation des statuts des sociétés résultant de la scission.
 - 7) Nomination des organes sociaux des sociétés résultant de la scission.
- 8) Fixation des adresses des sociétés résultant de la scission et mandat à conférer au conseil d'administration de déplacer celle-ci à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve sans réserves ou restrictions le projet de scission publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 852 du 28 avril 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée renonce, conformément à l'article 296 de la loi du 7 septembre 1987, au rapport prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales, les dispositions des articles 294 et 295 n'étant pas applicables en l'espèce, aux termes de l'article 307 (5).

Troisième résolution

L'assemblée constate que, conformément aux dispositions de l'article 301 de la loi sur les sociétés commerciales, la scission est effectivement réalisée à la date du 1er mars 2006, au sens des articles 288 et 307 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par apport, par suite de sa dissolution sans liquidation, de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société à cinq (5) sociétés nouvelles constituées à cette date sous les dénominations de:

- DELOITTE SERVICES S.A.
- FIDEI FIDUCIAIRE S.A.
- GTA 2 S.A.
- FG SERVICES S.A.
- SOCIETE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A.

toutes les cinq avec siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.



La répartition des éléments d'actif et de passif de la Société aux nouvelles Sociétés est également approuvée, ainsi que l'attribution et les conditions d'émission des nouvelles actions, conformément au projet de scission, excepté ce qui suit:

Modification à apporter au projet de scission

L'objet social de la société à constituer sous la dénomination FIDEI FIDUCIAIRE S.A. doit être modifié pour y inclure les activités relatives à la profession de réviseur d'entreprises.

L'article deux des statuts de cette société, décrivant son objet social, aura dès lors la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'exercice, à titre d'indépendant, de toutes les activités relevant directement ou indirectement de la révision de comptes, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société a également pour objet l'exécution de tous mandats d'expertises comptables, économiques et financière, et de fiscalité, ainsi que toutes activités, y compris toutes opérations mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à la profession d'expert comptable, d'expert fiscal, de réviseur d'entreprises ou à celle de conseil économique, ainsi que des activités de domiciliation. Chacune des sociétés pourra également prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

Quatrième résolution

La Société scindée DELOITTE-CORPORATE SERVICES S.A. fait simultanément apport de tous ses actifs et passifs aux cinq sociétés précitées.

Cet apport de patrimoines fait l'objet de cinq rapports sur les apports autres qu'en numéraire, dans le cadre de l'article 26-1 des sociétés commerciales en date du 30 mai 2006, réalisés par la société ABAX AUDIT, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg, dont les conclusions respectives sont rédigées comme suit:

Concernant la nouvelle DELOITTE SERVICES S.A.:

«Sur base des vérifications effectuées ainsi qu'en considération des circonstances décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Concernant la nouvelle FIDEI FIDUCIAIRE S.A.:

«Sur base des vérifications effectuées ainsi qu'en considération des circonstances décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Concernant la nouvelle GTA 2 S.A.:

«Sur base des vérifications effectuées ainsi qu'en considération des circonstances décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Concernant la nouvelle FG SERVICES S.A.:

«Sur base des vérifications effectuées ainsi qu'en considération des circonstances décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Concernant la nouvelle SOCIETE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A.:

«Sur base des vérifications effectuées ainsi qu'en considération des circonstances décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

La Société et l'assemblée confirment expressément les apports mentionnés ci-dessus et les approuvent.

Cinquième résolution

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaires de la société scindée pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société scindée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société scindée à Luxembourg, au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée approuve les statuts des sociétés résultant de la scission, tels que publiés au Mémorial C numéro 852 du 28 avril 2006.

Huitième résolution

L'assemblée procède aux nominations suivantes:

A.- pour la société DELOITTE SERVICES S.A.:

administrateurs:

- 1. Monsieur Philippe Bruneton, demeurant 5, rue Abraham Lincoln à L-8333 Olm, né le 18 juin 1963 à Paris;
- 2. Monsieur Maurice Lam, demeurant 27, rue de Rodenbourg à L-6165 Ernster, né le 21 avril 1957 à Rose Hill, Mauritius;
- 3. Monsieur Franz Prost, demeurant 29, avenue du X Septembre à L-2551 Luxembourg, né le 13 juillet 1959 à Luxembourg.

commissaire:

La société ABAX AUDIT, S.à r.l., inscrite au R.C.S.L. section B n° 27.761, ayant son siège au 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg.



Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant en 2007.

B.- pour la société FIDEI FIDUCIAIRE S.A.:

administrateurs:

- 1. Monsieur Philippe Bruneton, demeurant 5, rue Abraham Lincoln à L-8333 Olm, né le 18 juin 1963 à Paris;
- 2. Monsieur Maurice Lam, demeurant 27, rue de Rodenbourg à L-6165 Ernster, né le 21 avril 1957 à Rose Hill, Mauritius:
- 3. Monsieur Franz Prost, demeurant 29, avenue du X Septembre à L-2551 Luxembourg, né le 13 juillet 1959 à Luxembourg.

commissaire:

La société ABAX AUDIT, S.à r.l., inscrite au R.C.S.L. section B n° 27.761, ayant son siège au 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant en 2007.

C.- pour la société GTA 2 S.A.:

administrateurs:

- 1. Monsieur Philippe Bruneton, demeurant 5, rue Abraham Lincoln à L-8333 Olm, né le 18 juin 1963 à Paris;
- 2. Monsieur Maurice Lam, demeurant 27, rue de Rodenbourg à L-6165 Ernster, né le 21 avril 1957 à Rose Hill, Mauritius
- 3. Monsieur Franz Prost, demeurant 29, avenue du X Septembre à L-2551 Luxembourg, né le 13 juillet 1959 à Luxembourg.

commissaire:

La société ABAX AUDIT, S.à r.l., inscrite au R.C.S.L. section B n° 27.761, ayant son siège au 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg;

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant en 2007.

D.- pour la société FG SERVICES S.A.:

administrateurs:

- 1. Monsieur Philippe Bruneton, demeurant 5, rue Abraham Lincoln à L-8333 Olm, né le 18 juin 1963 à Paris;
- 2. Monsieur Maurice Lam, demeurant 27, rue de Rodenbourg à L-6165 Ernster, né le 21 avril 1957 à Rose Hill, Mauritius;
- 3. Monsieur Franz Prost, demeurant 29, avenue du X Septembre à L-2551 Luxembourg, né le 13 juillet 1959 à Luxembourg.

commissaire:

La société ABAX AUDIT, S.à r.l., inscrite au R.C.S.L. section B n° 27.761, ayant son siège au 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant en 2007.

E.- pour la société SOCIETE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A.:

administrateurs:

- 1. Monsieur Philippe Bruneton, demeurant 5, rue Abraham Lincoln à L-8333 Olm, né le 18 juin 1963 à Paris;
- 2. Monsieur Maurice Lam, demeurant 27, rue de Rodenbourg à L-6165 Ernster, né le 21 avril 1957 à Rose Hill, Mauritius;
- 3. Monsieur Franz Prost, demeurant 29, avenue du X Septembre à L-2551 Luxembourg, né le 13 juillet 1959 à Luxembourg.

commissaire:

La société ABAX AUDIT, S.à r.l., inscrite au R.C.S.L. section B n° 27.761, ayant son siège au 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant en 2007.

Neuvième résolution

L'assemblée fixe les adresses des cinq sociétés résultant de la scission au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse des sociétés à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.



Signé: F. Prost, B. Sirot, P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 juin 2006, vol. 437, fol. 3, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juin 2006. H. Hellinckx.

(076214.4/242/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

JACKSBERRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 103.515.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Signature.

(077662.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

WORLD COSMETICS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 114.133.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of June. Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of WORLD COSMETICS S.A., a company limited by shares, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 114.133 and incorporated by deed of the undersigned notary, on the 31st day of January 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 901 dated 9th day of May 2006.

The articles of incorporation have been amended on 28th day of February 2006 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The meeting is presided by Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg, who appointed as secretary Mrs Sylvia Hennericy, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marie-Claire Haas, private employee, residing professionally in Luxembourg. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I.- That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Increase of the amount of the subscribed capital by an amount of fifty-one thousand seven hundred seventy Euro (EUR 51,770.-), in order to raise it from its present amount of seven hundred thousand Euro (EUR 700,000.-) to seven hundred fifty-one thousand seven hundred seventy Euro (EUR 751,770.-), by creating and issuing five thousand one hundred seventy-seven (5,177) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, with the same rights as the existing shares.
 - 2. If necessary, waiver of the existing shareholders' preferential subscription right Subscription Payment in cash.
 - 3. Amendment of Article 5, paragraph 1 of the Articles of Incorporation, so as to reflect the taken decision.
 - 4. Miscellaneous.
- II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled ne varietur by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting unanimously resolves to increase the subscribed share capital of the company by an amount of fifty-one thousand seven hundred seventy Euro (EUR 51,770.-), in order to raise it from its present amount of seven hundred thousand Euro (EUR 700,000.-) to seven hundred fifty-one thousand seven hundred seventy Euro (EUR 751,770.-), by creating and issuing five thousand one hundred seventy-seven (5,177) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

The total of the new issued shares are then subscribed as follows by:

(i) INVESTINDUSTRIAL III L.P., having its registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom, with registration number LP10560, represented by its general partner INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8 PX, registered in Jersey under number 86036,



which is represented by Mrs Marie-Claire Haas, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe to four thousand five hundred (4,500) newly issued shares and to pay up these shares by contribution in cash amounting to forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-);

(ii) INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, with registered office at 20, Old Broad Street, London EC2N 1DP, U.K., with registration number 2327070, represented by Mrs Marie-Claire Haas, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe to six hundred seventy-seven (677) newly issued shares and to pay up these shares by contribution in cash amounting to six thousand seven hundred seventy Euro (EUR 6,770.-).

All these shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of fifty-one thousand seven hundred seventy Euro (EUR 51,770.-) is from now at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a result of the first resolution, the general shareholders' meeting unanimously resolves to amend paragraph 1 of Article 5 of the statutes to be read as follows:

«**Art. 5. paragraph 1.** The corporate capital is set at seven hundred fifty-one thousand seven hundred seventy Euro (EUR 751,770.-), divided into seventy-five thousand one hundred seventy-seven (75,177) shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WORLD COSMETICS S.A. avec siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 901 du 9 mai 2006 et immatriculée au registre de commerce et des société de Luxembourg sous le numéro B 114.133.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 28 février 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant professionnel-lement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Augmentation du capital social d'un montant de cinquante et un mille sept cent soixante-dix euros (EUR 51.770,-) en vue de porter son montant actuel de sept cent mille euros (EUR 700.000,-) à sept cent cinquante et un mille sept cent soixante-dix euros (EUR 751.770,-) par l'émission de cinq mille cent soixante-dix-sept (5.177) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;
- 2. Renonciation pour autant que de besoin au droit de souscription préférentielle des actionnaires actuels Souscription des nouvelles actions Libération;
 - 3. Modification subséquente de l'article 5§1 des statuts;
 - 4. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de cinquante et un mille sept cent soixante-dix euros (EUR 51.770,-) en vue de porter son montant actuel de sept cent mille euros (EUR 700.000,-) à sept cent cinquante et un mille sept cent soixante-dix euros (EUR 751.770,-) par l'émission de cinq mille cent soixante-dix-sept (5.177) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant comme suit par:

- (i) INVESTINDUSTRIAL III L.P., ayant son siège social au 1 Duchess Street, London WIW 6AN, Royaume-Uni, numéro d'immatriculation LP10560, représentée par son «general partner» INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, avec siège social au 22, Grenville Street, Saint Hélier (Jersey) JE4 8PX, enregistrée à Jersey sous le numéro 86036, ici représentée par Mademoiselle Marie-Claire Haas, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing, qui déclare souscrire quatre mille cinq cents (4.500) actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-); et
- (ii) INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, avec siège social au 20, Old Broad Street, Londres EC2N 1DP, Royaume-Uni, numéro d'immatriculation 2327070, ici représentée par Mademoiselle Marie-Claire Haas, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire six cent soixante-dix-sept (677) actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à six mille sept cent soixante-dix euros (EUR 6.770,-).

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de cinquante et un mille sept cent soixante-dix euros (EUR 51.770,-) est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Seconde résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le paragraphe 1^{er} de l'Article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. paragraphe 1**er. Le capital social est fixé à sept cent cinquante et un mille sept cent soixante-dix euros (EUR 751.770,-), représenté par soixante-quinze mille cent soixante-dix-sept (75.177) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Mathot, S. Hennericy, M.-C. Haas, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 21, case 1. — Reçu 517,70 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2006.

P. Bettingen.

(076487.3/202/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

WORLD COSMETICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 114.133.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juillet 2006.

P. Bettingen.

(076490.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.



RESIDENCE J.F.K., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 3, rue de Schifflange. R. C. Luxembourg B 106.399.

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu

1.- La société à responsabilité limitée dénommée RESIDENCE J.F.K., S.à r.l. avec siège social à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo,

inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.399,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 février 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 631, du 30 juin 2005,

ici représentée par:

- a) Monsieur Danièle De Cuppis, commerçant, non marié, demeurant à L-4995 Schouweiler, 3, rue de la Colline, et
- b) Monsieur Gil Mateus, étudiant, non marié, demeurant à L-4393 Pontpierre, 63, Grand-Rue,

agissant tous les deux comme gérants de la prédite société, fonction à laquelle ils ont été nommés par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, prise à la suite de l'acte constitutif prédit et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, la prédite société étant valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants,

- 2.- Monsieur Danièle De Cuppis, agissant en nom personnel, prénommé,
- 3.- Monsieur Gil Mateus, agissant en nom personnel, prénommé, et
- 4.- Madame Maria Fatima De Oliveira, employée privée, épouse de Monsieur Joaquim Gomes De Deus Mateus, demeurant à L-4393 Pontpierre, 63, Grand-Rue.

Lesquels comparants déclarent être associés et propriétaires, Monsieur Danièle De Cuppis, prénommé, de cinquante (50) parts sociales, Monsieur Gil Mateus, prénommé, de vingt-cinq (25) parts sociales et Madame Maria Fatima De Oliveira, prénommée, de vingt-cinq (25) parts sociales de la prédite société à responsabilité limitée dénommée RESIDENCE J.F.K., S.à r.l. avec siège social à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

- I.- Cessions de parts:
- A.- Monsieur Danièle De Cuppis, prénommé, déclare avec l'accord des autres associés céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit à la société la société à responsabilité limitée dénommée MIKA, S.à r.l., avec siège social à L-3316 Bergem, 3C, rue de Schifflange,

constituée originairement sous la forme d'une société civile immobilière dénommée FATIMA S.C.I., suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1104, du 4 novembre 2001,

transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 décembre 2004, numéro 7438 de son répertoire, en cours de publication au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations;

ici représentée par:

- a) Monsieur Gil Mateus, étudiant, demeurant à L-4393 Pontpierre, 63, Grand-Rue, et
- b) Madame Maria Fatima De Oliveira, employée privée, demeurant L-4393 Pontpierre, 63, Grand-Rue,

agissant respectivement comme gérant technique et comme gérante administrative de la prédite société, fonction à laquelle ils ont été nommés par décision de la prédite assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2004 et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, la prédite société étant valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants,

ici présente, ce acceptant les cinquante (50) parts sociales lui appartenant dans la prédite société.

Cette cession a lieu pour et moyennant le prix de deux cent cinq mille cinq cents euros (EUR 205.500,-), somme que le cédant déclare avoir reçue de la cessionnaire, ce jour, ce que le cédant reconnaît et en consent quittance, titre et décharge pour solde.

II.- Acceptation de la cession de parts sociales:

La prédite société à responsabilité limitée dénommée RESIDENCE J.F.K., S.à r.l., représentée comme il est indiqué ci-dessus, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la prédite société à responsabilité limitée dénommée RESIDENCE J.F.K., S.à r.l. se trouve réparti de la manière suivante:

- Monsieur Gil Mateus	25 parts
- Madame Maria Fatima De Oliveira	25 parts
- MIKA, S.à r.l	50 parts
Total cent parts sociales	100 parts

III.- Assemblée générale extraordinaire:

Et, à l'instant même, les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Bergem.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'adresse du siège social de la société est établie à Bergem.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet pour son propre compte, l'achat, la vente, la location, la gestion et la promotion de tous immeubles. Elle pourra se porter caution envers des tiers avec constitution d'hypothèque sur leurs biens immeubles.

Le reste sans changement.

Quatrième résolution

Les associés acceptent la démission de Messieurs Danièle De Cuppis et Carlos Alberto Marques Ramalho de leur fonction de gérants de la prédite société et leur donne quitus de leur gestion jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée Monsieur Gil Mateus, prédit.

Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée Madame Maria Fatima De Oliveira, prédite.

Sixième résolution

Vis-à-vis des tiers, la prédite société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Septième résolution

L'adresse du siège social de la société est établie à L-3316 Bergem, 3, rue de Schifflange.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. De Cuppis, G. Mateus, M.F. De Oliveira, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2006, vol. 918, fol. 29, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 juin 2006.

A. Biel.

(076511.3/203/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

RESIDENCE J.F.K., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 3, rue de Schifflange. R. C. Luxembourg B 106.399.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(076513.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck